GROUPEMENT

Groupement Ambulancier
du Grand Est

Pompes Funèbres de la HARDT
Habilitation PF n°15-68-145
22 rue Jean Monnet - 68 200 MULHOUSE
03 89 32 02 16 - fax 03 89 60 09 75
contact@gagest.fr

MAIRIE DE KINGERSHEIM
21. DEC. 2015
J' N°

MAIRIE DE KINGERSHEIM
place de la Libération
68262 KINGERSHEIM CEDEX

Mulhouse, le 15 décembre 2015

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver sous ce pli nos devis types. En effet, nous faisons suite aux dispositions de la loi n°2015-177 du 16/02/2015 (art.15) qui prévoit que chaque opérateur funéraire dépose ses devis-types dans toutes les mairies de plus de 5000 habitants de son département.

Nos devis-types sont établis pour 4 situations différentes pour des prestations effectuées sur le secteur de Mulhouse et Mulhouse couronne (dans un rayon de 20 km), à savoir :

- *Organisation des obsèques avec crémation sans cérémonie*
- *Organisation des obsèques avec crémation et cérémonie*
- *Organisation des obsèques avec inhumation sans cérémonie*
- *Organisation des obsèques avec inhumation et cérémonie*

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, et vous prie de recevoir nos cordiales salutations.

Guy RUSCH

GROUPEMENT

Groupement Ambulancier
du Grand Est

Pompes Funèbres de la HARDT
Habilitation PF n°15-68-145
22 rue Jean Monnet - 68 200 MULHOUSE
03 89 32 02 16 - fax 03 89 60 09 75
contact@gagest.fr

DEVIS TYPE
CREMATION - SANS CEREMONIE

DEVIS N° 002201 (Document émis en Euro) Code client : HARDT Date : 27/05/2014

Désignation	*Montant*	*T*
Cercueil et accessoires		
* CERCUEIL MULHOUSE PIN TEINTE	451.00	2
4 POIGNEES BURGONDE DECORATIVES TPTON PLASTIQ		
1 BAS D'ETANCHEITE BIODEGRADABLE		
CAPITON NON TISSE BICOLORE BLANC CHAMPAGNE		
4 CACHES VIS		
TOTAL Cercueil et accessoires	*451.00*	
Prestations		
* MISE EN BIERE	65.00	2
FRAIS DE DOSSIER/ ORGANISATION	300.00	2
TOTAL Prestations	*365.00*	
Transports apres mise en bière		
VEHICULE APRES MISE EN BIERE #	95.00	1
CHAUFFEUR POUR TRANSPORT APMAB	95.00	1
TOTAL Transports apres mise en bière	*190.00*	
Magasins		
URNE METAL	35.00	2
TOTAL Magasins	*35.00*	
Débours		
CREMATORIUM MULHOUSE	543.00	0
VACATION POLICE	20.00	0
TOTAL Débours	*563.00*	

Désignation	*Montant*	*T*

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque (*). Celles dépendant de la réglementation sont suivies du signe (#).

Taux TVA	*Montant HT*	*Montant TVA*	*Net à payer*
2 20.00	709.17	141.83	851.00
0 0.00	563.00	0.00	563.00
1 10.00	172.73	17.27	190.00
Total	1 444.90	159.10	**1 604.00**

Soit en francs *10 521.55*

Validité du devis :

Bon pour accord **Signature :** ***Vous avez été reçu par RUSCH***

CONDITIONS DE VENTE :

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les réglements en vigueur.

Nos conditions de paiement sont impératives. Tout retard pourra faire l'objet d'une majoration de 1,5 % par mois calculée en sus des conditions prévues. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage intérêts et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétant.

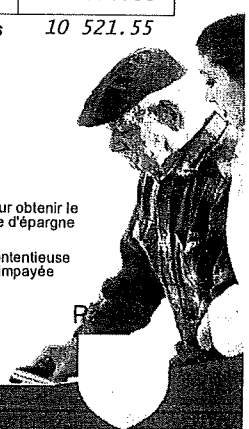

GROUPEMENT

Groupement Ambulancier
du Grand Est

Pompes Funèbres de la HARDT
Habilitation PF n°15-68-145
22 rue Jean Monnet - 68 200 MULHOUSE
03 89 32 02 16 - fax 03 89 60 09 75
contact@gagest.fr

DEVIS TYPE
CREMATION - AVEC CEREMONIE

DEVIS N° 002201 (Document émis en Euro) Code client : HARDT Date : 27/05/2014

Désignation	*Montant*	*T*
Cercueil et accessoires		
* CERCUEIL MULHOUSE PIN TEINTE	451.00	2
4 POIGNEES BURGONDE DECORATIVES TPTON PLASTIQ		
1 BAS D'ETANCHEITE BIODEGRADABLE		
CAPITON NON TISSE BICOLORE BLANC CHAMPAGNE		
4 CACHES VIS		
TOTAL Cercueil et accessoires	*451.00*	
Prestations		
* MISE EN BIERE	65.00	2
FRAIS DE DOSSIER/ ORGANISATION	300.00	2
CONVOI POUR CEREMONIE EGLISE #	725.00	1
1 MAITRE DE CEREMONIE		
2 PORTEURS		
1 CHAUFFEUR		
1 CORBILLARD		
TOTAL Prestations	*1 090.00*	
Magasins		
URNE METAL	35.00	2
TOTAL Magasins	*35.00*	
Débours		
CREMATORIUM MULHOUSE	543.00	0
VACATION POLICE	20.00	0
TOTAL Débours	*563.00*	

Désignation	*Montant*	*T*

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque (*). Celles dépendant de la réglementation sont suivies du signe (#).

Taux TVA	*Montant HT*	*Montant TVA*	*Net à payer*
2 20.00	709.17	141.83	851.00
0 0.00	563.00	0.00	563.00
1 10.00	659.09	65.91	725.00
Total	1 931.26	207.74	**2 139.00**

Soit en francs *14 030.92*

Validité du devis :

Bon pour accord **Signature :** ***Vous avez été reçu par RUSCH***

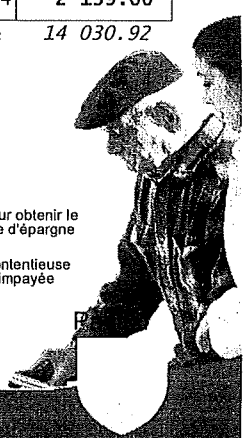

CONDITIONS DE VENTE :

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les réglements en vigueur.

Nos conditions de paiement sont impératives. Tout retard pourra faire l'objet d'une majoration de 1,5 % par mois calculée en sus des conditions prévues. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage intérêts et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétant.

GROUPEMENT

Groupement Ambulancier
du Grand Est

Pompes Funèbres de la HARDT
Habilitation PF n°15-68-145
22 rue Jean Monnet - 68 200 MULHOUSE
03 89 32 02 16 - fax 03 89 60 09 75
contact@gagest.fr

DEVIS TYPE
INHUMATION - SANS CEREMONIE

DEVIS N° 002201 (Document émis en Euro) Code client : HARDT Date : 27/05/2014

Désignation	*Montant*	*T*
Cercueil et accessoires		
* CERCUEIL MULHOUSE PIN TEINTE	451.00	2
4 POIGNEES BURGONDE DECORATIVES TPTON PLASTIQ		
1 BAS D'ETANCHEITE BIODEGRADABLE		
CAPITON NON TISSE BICOLORE BLANC CHAMPAGNE		
4 CACHES VIS		
TOTAL Cercueil et accessoires	*451.00*	
Prestations		
* MISE EN BIERE	65.00	2
FRAIS DE DOSSIER/ ORGANISATION	300.00	2
CREUSEMENT	550.00	2
TOTAL Prestations	*915.00*	
Transports apres mise en bière		
VEHICULE APRES MISE EN BIERE #	95.00	1
CHAUFFEUR POUR TRANSPORT APMAB	95.00	1
PORTEUR AUTRE MISSIONS -1H #	105.00	2
TOTAL Transports apres mise en bière	*295.00*	

Désignation	*Montant*	*T*

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont precedees d'un asterisque (*). Celles dépendant de la reglementation sont suivies du signe (#).

Taux TVA	*Montant HT*	*Montant TVA*	*Net à payer*
2 20.00	1 225.83	245.17	1 471.00
1 10.00	172.73	17.27	190.00
Total	1 398.56	262.44	**1 661.00**

Soit en francs *10 895.45*

Validité du devis :

Bon pour accord **Signature :** ***Vous avez été reçu par RUSCH***

CONDITIONS DE VENTE :

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les réglements en vigueur.

Nos conditions de paiement sont impératives. Tout retard pourra faire l'objet d'une majoration de 1,5 % par mois calculée en sus des conditions prévues. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage intérêts et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétant.

GROUPEMENT

Groupement Ambulancier
du Grand Est

Pompes Funèbres de la HARDT
Habilitation PF n°15-68-145
22 rue Jean Monnet - 68 200 MULHOUSE
03 89 32 02 16 - fax 03 89 60 09 75
contact@gagest.fr

DEVIS TYPE
INHUMATION - AVEC CEREMONIE

DEVIS N° 002201 (Document émis en Euro) Code client : HARDT Date : 27/05/2014

Désignation	*Montant*	*T*
Cercueil et accessoires		
* CERCUEIL MULHOUSE PIN TEINTE	451.00	2
4 POIGNEES BURGONDE DECORATIVES TPTON PLASTIQ		
1 BAS D'ETANCHEITE BIODEGRADABLE		
CAPITON NON TISSE BICOLORE BLANC CHAMPAGNE		
4 CACHES VIS		
TOTAL Cercueil et accessoires	*451.00*	
Prestations		
* MISE EN BIERE	65.00	2
FRAIS DE DOSSIER/ ORGANISATION	300.00	2
CREUSEMENT	550.00	2
CONVOI POUR CEREMONIE EGLISE #	725.00	1
1 MAITRE DE CEREMONIE		
2 PORTEURS		
1 CHAUFFEUR		
1 CORBILLARD		
TOTAL Prestations	*1 640.00*	

Désignation	*Montant*	*T*

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont precedees d'un astensque (*). Celles dépendant de la reglementation sont suivies du signe (#).

Taux TVA	*Montant HT*	*Montant TVA*	*Net à payer*
2 20.00	1 138.33	227.67	1 366.00
1 10.00	659.09	65.91	725.00
Total	1 797.42	293.58	2 091.00

Soit en francs *13 716.06*

Validité du devis :

Bon pour accord **Signature :** ***Vous avez été reçu par RUSCH***

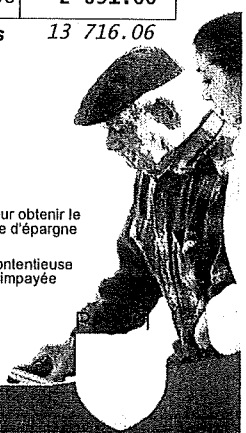

CONDITIONS DE VENTE :

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les réglements en vigueur.

Nos conditions de paiement sont impératives. Tout retard pourra faire l'objet d'une majoration de 1,5 % par mois calculée en sus des conditions prévues. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage intérêts et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétant.